

AVIS PUBLIC

Conformément aux articles 124 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance tenue le 13 avril 2015, le conseil de la municipalité du Canton de Hatley a adopté le projet de règlement n° 2015-04 modifiant le règlement de zonage 2000-08, dont l'objet est :

- Agrandissement de la zone RV-2 aux dépens d'une partie de la zone RV-3
- Spécifier les dimensions minimales et maximales d'un corridor reliant deux bâtiments faisant en sorte qu'il s'agit d'un seul bâtiment principal
- Supprimer la règle spécifique pour les terrains riverains à un lac ou cours d'eau visant à permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire
- Ajouter dans la liste non exhaustive des usages faisant partie du groupe A1 (agriculture, culture du sol), l'usage spécifique « production de marijuana à des fins médicales » et définir les zones où cet usage sera autorisé
- Ajout du chapitre 8 concernant la notion de projet d'hébergement commercial intégré et définir les différentes normes d'implantation s'y rapportant. Permettre ce type de projet dans la zone RV-2

L'assemblée publique de consultation se tiendra le 30 avril 2015, à 19 h, à la salle de l'église Sainte-Élisabeth, 3115, chemin Capelton, North Hatley. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, aux heures ordinaires d'affaires et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

Donné le 22 avril 2015

Liane Breton
Directrice générale